

27^{EME} TOURNOI INTERNATIONAL DE LA VILLE DE PAU

LES 11 ET 12 MARS 2011

- RÈGLEMENT -

Article 1

Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.Ba. et en règle avec celle-ci.

Article 2

Dans l'intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout, ou partie, du présent règlement.
Le Juge-Arbitre sera Christelle CONESA (AQ-BCB)

Article 3

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.Ba.
Point particulier : si le volant touche le plafond :

- à l'engagement : le volant est remis deux fois
- au cours de l'échange : le volant est compté faute

Article 4

Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition. L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le 3^{eme} appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Les joueurs disposeront de 4 minutes d'échauffement à partir du premier appel.

Article 5

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont :

- pour les séries D, C, B : plumes Sosan Black
- pour la série NC : Yonex Mavis 370

Article 6

Les inscriptions sont limitées à DEUX tableaux par joueur, et UN seul tableau par jour. Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 150. Les tableaux se dérouleront par poule et par élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits était insuffisant.

Article 7

Tous les matchs de la compétition seront arbitrés.
Les matchs seront arbitrés par les perdants ou les gagnants, au choix du juge arbitre ou de la table de marque. Tout refus de la part d'un joueur pourra être sanctionné par le juge arbitre.
Les phases finales seront arbitrées par des arbitres officiels.